



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

WP Council 218/11

5 août 2011
Original : anglais

F

Conseil international du Café
107^e session
26 – 30 septembre 2011
Londres, Royaume-Uni

**Groupe restreint du
Forum consultatif sur le financement
dans le secteur du café**
Projet de mandat

Contexte

1 Le paragraphe 4) du mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (voir l'annexe I du document ICC-106-4) prévoit que le Conseil peut créer un groupe restreint chargé d'organiser et de faciliter les travaux initiaux du Forum. A sa 106^e session en mars 2011, le Conseil a examiné cette question et a décidé de créer un Groupe de travail spécial pour faciliter la préparation d'un projet de mandat d'un Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café¹. Les membres suivants ont participé au Groupe, qui était ouvert à tous les Membres intéressés et fonctionnait par courrier électronique : Membres exportateurs : Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Kenya, Mexique et Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Membres importateurs : Union européenne et États-Unis. Le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a également participé au Groupe qui était présidé par M. Michael Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

2. A l'issue de consultations, un projet de mandat a été établi et est joint à la présente pour examen par le Conseil.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

¹ Les projets de mandat ont été initialement distribués sous la cote WP-Forum 2/09 et sa révision.

**GROUPE RESTREINT DU
FORUM CONSULTATIF SUR LE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DE CAFÉ**

PROJET DE MANDAT

1. Le Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (ci-après le Groupe) aide le Conseil à organiser et à promouvoir les travaux du Forum, y compris par :

- a) le choix des sujets à examiner par le Forum ;
- b) l'identification des personnes ayant les connaissances pertinentes pour participer au Forum ;
- c) l'élaboration des mécanismes ou des modalités d'examen des sujets au sein du Forum ;
- d) l'identification des moyens de diffusion d'information sur le Forum et les résultats de ses travaux ;
- e) l'exploration de financement du Forum, et
- f) la facilitation et l'encouragement de discussions, débats et échanges d'expériences et d'informations sur les sujets liés à la finance et à la gestion des risques dans le secteur du café.

2. Le groupe se compose de [onze] représentants désignés, dont au moins [quatre] représentants des Membres exportateurs et [trois] représentants des Membres importateurs, [quatre] représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres institutions, ainsi que le président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), soit un total de [douze] représentants. Tout Membre intéressé peut également participer au Groupe. Le président et le vice-président du Forum figurent parmi les représentants des Membres du Groupe et siègent en tant que président et vice-président, respectivement, du Groupe.

3. Le Conseil examine les nominations du Groupe et des Membres et nomme les représentants ayant une expertise pertinente pour siéger au Groupe pour un mandat ne dépassant pas deux ans. Les nominations sont échelonnées de telle manière que le mandat d'au moins [cinq] mais pas plus de [sept] des représentants expire tous les deux ans.

4. A la fin de chaque année caféière, le Groupe présente une recommandation au Conseil au sujet des personnes possédant les connaissances pertinentes qui pourraient siéger au Groupe ou participer au Forum. Il présente également une recommandation au sujet d'un ou plusieurs sujets qui pourraient être examinés par le Forum. Le Groupe peut identifier les sujets une ou plusieurs années à l'avance, selon le cas.
5. Le Directeur exécutif est membre de droit du Groupe.
6. Le Groupe se réunit normalement pendant les sessions ordinaires du Conseil, et peut travailler pendant l'intersession, le cas échéant, par courrier électronique ou par téléconférence pour s'acquitter de ses fonctions.
7. Le président du Groupe fait rapport au Conseil à chaque session.
8. Le Groupe fonctionne en anglais.